

conversion du pétrole au charbon et l'exploitation de nouvelles centrales alimentées au charbon à Lingan, au Cap-Breton, pourraient doubler les émissions de ces deux polluants. Aucun dispositif de dépollution n'est envisagé pour ces centrales en Nouvelle-Écosse, ou n'y est appliqué, même si les installations de Lingan ont la capacité de loger des épurateurs à eau.

Au cours des audiences publiques à Halifax, le sous-comité a entendu les témoignages de nombreuses personnes qui ont exprimé une vive inquiétude au sujet des émissions provenant des usines alimentées au charbon à la centrale de Lingan, exploitée par la *Nova Scotia Power Corporation*. Cette préoccupation porte sur les usines actuellement en exploitation et sur les unités projetées ou en voie de construction. Le sous-comité est d'avis que les émissions non contrôlées de polluants provenant de ces établissements sont inacceptables. *Nous sommes d'avis que les meilleures méthodes de contrôle des émissions devraient être utilisées à Lingan, particulièrement en raison de la haute teneur en soufre du charbon utilisé à cette station et compte tenu également des émissions qui peuvent contribuer au problème des pluies acides à Terre-Neuve.*

### Recommandation **3**

**Le sous-comité recommande que la centrale de Lingan, exploitée par la Nova Scotia Power Corporation au Cap-Breton, soit tenue d'utiliser la meilleure technologie qui soit pour contrôler les émissions d'oxydes de soufre et d'azote. Cette recommandation s'applique aux centrales actuellement en exploitation et aux unités projetées ou en construction.**

Comme il a été mentionné précédemment, toutes les centrales thermiques dont la construction est prévue au Canada au cours des deux prochaines décennies seront alimen-

tées au charbon. Ce choix tient compte du fait que le potentiel hydro-électrique est totalement exploité dans de nombreuses régions et que les réserves pétrolières et gazières s'appauvrissent plus rapidement que les réserves de charbon.

Un certain nombre de centrales thermiques en projet alimentées au charbon ont été portées à l'attention du sous-comité au cours de son étude sur les pluies acides. Parmi elles, on compte la centrale de 2 000 mégawatts de Hat Creek (Colombie-Britannique), à 80 kilomètres environ à l'ouest de Kamloops. Cette usine brûlera environ 36 000 tonnes métriques par jour de charbon à faible pouvoir calorifique dont la teneur en soufre est d'environ 0,5%. La centrale de Hat Creek utilisera un procédé de désulfuration des gaz de carneau destiné à réduire les émissions de SO<sub>2</sub> à environ 150 tonnes métriques par jour à puissance nominale. En l'absence d'un tel procédé d'épuration, le taux de rejet quotidien peut se chiffrer à 360 tonnes métriques de SO<sub>2</sub>. Le rejet possible de NO<sub>x</sub> a été évalué à 136 tonnes métriques par jour.

Les compagnies d'électricité de l'Alberta produisent actuellement 3 002 mégawatts d'électricité provenant de centrales thermiques, sur une production totale de 5 128 mégawatts. Le charbon demeurera la principale source d'énergie électrique en Alberta et, vers l'an 2005, cette province produira 7 875 mégawatts supplémentaires provenant de centrales thermiques alimentées au charbon.

Le charbon de l'Alberta, tout comme celui de la Colombie-Britannique, est un charbon de faible pouvoir calorifique dont la teneur en soufre est d'environ 0,4%. En Alberta, les centrales thermiques alimentées au charbon ont émis environ 73 200 tonnes métriques de SO<sub>2</sub> en 1980; vers l'an 2000 ces émissions se chiffreront à environ 312 000 tonnes métriques. Aucun dispositif de dépollution n'a été envisagé pour

les centrales thermiques de cette province, à l'exception de dépoussiéreurs électrostatiques destinés à retenir les cendres en suspension.

La production d'énergie électrique de la Saskatchewan repose également en grande partie sur le charbon. Dans cette province, le charbon est de la lignite dont la teneur en soufre est comprise entre 0,4 et 0,6%. En 1980, les centrales thermiques ont rejeté 32 000 tonnes métriques de SO<sub>2</sub>, soit 74% des émissions totales de la province, et environ 37 000 tonnes métriques de NO<sub>x</sub>, soit 26% du total à l'échelle provinciale. En 1990, on estime que le rejet total de SO<sub>2</sub> fera plus que doubler pour atteindre 66 600 tonnes métriques (74% des émissions totales) et les émissions de NO<sub>x</sub> atteindront 82 000 tonnes métriques (42% du total). Aucun dispositif de contrôle des rejets de SO<sub>2</sub> ou de NO<sub>x</sub> n'est envisagé pour ces nouvelles centrales.

L'Hydro-Ontario est en importance le deuxième émetteur de polluants à l'origine des pluies acides en Ontario. En 1981, on estime que ses centrales auront émis entre 560 000 et 609 000 tonnes métriques de SO<sub>2</sub> et de NO<sub>x</sub>, quoique des rapports récents indiquent que les quantités réelles de SO<sub>2</sub> et de NO<sub>x</sub> qui seront émises en 1981 par l'Hydro-Ontario ne sont pas connues. En 1980, les émissions totales de ces deux polluants se chiffraient à 475 000 tonnes métriques.

L'Hydro-Ontario exploite des centrales thermiques alimentées au charbon pour produire un quart de l'électricité de la province. Globalement, les centrales alimentées au charbon interviennent pour environ 20% des émissions ontariennes provoquant des pluies acides. Nous avons fait remarquer plus tôt qu'actuellement l'Hydro-Ontario n'utilise pas de méthodes de désulfuration des gaz de carneau dans ses centrales thermiques.

Le 26 janvier 1981, le directeur de l'Hydro-Ontario, M. Hugh Macau-